

-----

-----

**DECRET N°** 2021/103 **DU** 18 FEV 2021  
 portant nomination du Directeur Général de l'Hôpital Gynéco-  
 Obstétrique et Pédiatrique et Yaoundé.-

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

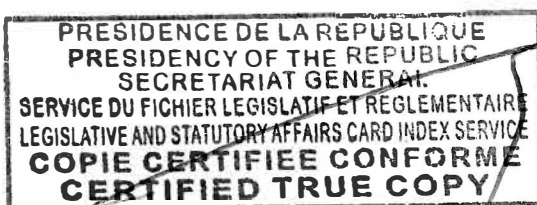
- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2001/271 du 24 septembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu** le décret n° 2018/502 du 20 septembre 2018 portant réorganisation de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé ;
- Vu** le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°s 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu** le décret n° 2019/322 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'établissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants,

### DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **MBU Robinson ENOW** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé.

**Article 2.**- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 18 FEV 2021

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

*Signature of Paul Biya*  
**PAUL BIYA**